

Département des YVELINES  
Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton de MONTFORT L'AMAURY  
**MAIRIE DE MERE**

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL du 11/02/2013**

Date de convocation  
02/02/2013

**L'an deux mil treize**

**Le onze février à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la  
Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage  
05/02/2013

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

**Étaient présents :**

Mr Simon COULOMBEL, Mme Françoise DUBOS, Mr Alain  
COLOMBI, Mmes Sylviane DUQUENOY, Isabelle BONNUIT,  
Mrs Alain MOLLE, Serge BISSONNET, Michel MERCIER,  
Gérôme BISSONNET, Mme C. JUMEL TROUFLEAU

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 19

Votants : 14

Présents : 11

**Absents**

Mme C.BESSIERE

Mme A.HOWDEN

Mme L ANAGONOU

Mme H.FAUVIN

Mme I CISSE

Mr Dominique CHESNEAU représenté par Mme F. DUBOS

Mr Pierre DROCHON représenté par Mr Michel RECOUSSINES

Mme Françoise BUSTARRET représentée par Mr Alain MOLLE

Mr Alain COLOMBI a été élu secrétaire.

**Validation du Compte-rendu du Conseil Municipal précédent**

X Le Compte-rendu du Conseil Municipal en date du ~~11 février~~ 2013 a été validé à l'unanimité X  
des conseillers municipaux présents ou représentés.

**1.- LES RESTES A REALISER 2012**

Les restes à réaliser sont établis en début de chaque année. Ils sont calculés entre les restes à  
réaliser de 2011 + le budget primitif + les décisions modificatives et la différence avec les  
réalisés de l'année en cours tant au niveau recettes qu'au niveau dépenses.

AC oz FD MM  
FB SD H  
C  
SD

Pour 2012, il reste des restes à réaliser aux articles suivants :

### En DEPENSES

2031 frais étude divers (contrat rural et école)	8 000,00 €
2051 achat logiciel/Concession Droit cimetièrre (site internet)	9 800,00 €
2183 Achat matériel bureau et informatique	2 395.26 €
2184 Achat mobilier (mobilier mairie)	1 950.35 €
2188 Autres matériels (panneaux lumineux et autres)	19 500.00 €
2152 Réseau voirie (abri bus et signaux GIROD)	15 623,97 €
21318 Travaux autres bâtiments (alarmes)	1 831,27 €
2315 232 Travaux divers (travaux VICQ)	4 028,93 €
2315 278 Enfouissement Croix de Rome	33 972,99 €
2315 280 Programme Triennal 2012/2013/2014	4 784,00 €

**Soit un montant total de 101 886,77 €**

### En RECETTES

1323 280 Programme Triennal 2012/2013/2014	85 137,85 €
1325 278 Enfouissement (Subvention SEY/R2/Article8)	32 792,45 €
1323 278 Subvention Enfouissement Croix de Rome Conseil Général	21 000,00 €
1328 Réserve parlementaire Parvis Eglise	10 000,00 €

**Soit un montant total de 148 930,30 €**

## 2.- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le vote du Budget Primitif 2013 n'étant pas voté, la commune de Méré ne peut mandater les dépenses d'investissement.

Il convient donc de prendre une délibération afin de faciliter ces dépenses d'investissement imprévues et urgentes. Le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code

AC  
PB ✓  
FB  
MM  
SD

Général des Collectivités Territoriales autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012.

### 3.- CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

#### SUPPRESSION DE DEUX BATIMENTS PREFABRIQUES

#### CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE, D'UNE SALLE DE CLASSE ET D'UN PREAU

La commune de Méré a décidé dans le cadre d'un programme de résorption des préfabriqués scolaires et périscolaires, lancé par le Conseil Général des Yvelines, de proposer la suppression de deux bâtiments préfabriqués implantés dans l'enceinte de l'école de Méré.

Le projet consiste à supprimer les deux bâtiments existants et de les remplacer par un nouveau bâtiment comprenant une garderie périscolaire, une salle de classe et un préau.

Afin de procéder à la désignation d'un maître d'œuvre, la commune de Méré a lancé une consultation auprès de trois cabinets d'architectes afin de satisfaire aux obligations relatives à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre dont le montant est inférieur à 200 000 € H.T.

La mission concerne une mission de maîtrise d'œuvre complète (loi MOP) pour un coût d'opération de 400 000 € H.T. comprenant les éléments constitutifs suivants :

- Esquisses ou diagnostic,
- Avant-projet sommaire,
- Avant-projet détaillé,
- Etudes et projet,
- Assistance contrat de travaux,
- Visa des études d'exécution,
- Direction Exécution des travaux,
- Assistance aux opérations de réception.

Pour ce projet de construction, trois cabinets d'architectes ont été consultés pour la maîtrise d'œuvre :

- Cabinet LEFEBRE
- Cabinet ROBINSON
- Cabinet NOIRIEL

Après négociation, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir le Cabinet d'Architectes LYON NOIRIEL ARCHITECTURE, 20 bis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 78000 VERSAILLES qui a paru donner toutes les garanties, tant sur le plan technique que financier et dont les propositions financières s'établissent ainsi :

Montant de l'estimation prévisionnelle des travaux 400 000,00 € HT

Taux de rémunération 12 %

Al  
Dr  
FB  
MM  
SD

Montant des honoraires

48 000,00 € HT

En conclusion, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de confier, au Cabinet d'Architectes LYON NOIRIEL, la mission de Maîtrise d'œuvre définie ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Ce taux étant le moins onéreux puisque le Cabinet LEFEBRE avait un taux de rémunération de 12,5 % et le Cabinet ROBINSON un taux de 13 %.

Une précision concernant ce projet, le bureau de la directrice et le préau ne sont pas prévus dans ce montant.

#### 4.- DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. pour les travaux de l'Ecole

Cette subvention correspondait auparavant à la D.G.E.

La commune demande cette subvention au titre des travaux de l'école et doit être demandée avant le 22 Février 2013 pour une programmation 2013.

Les secteurs concernés par cette subvention sont :

- Le développement économique et touristique (création ou amélioration de zone d'activités économiques intercommunales, aide au maintien du commerce rural en cas de carence de l'initiative privée, ou projet de développement touristique.)
- Le secteur social (accès PMR pour les bâtiments publics communaux ou intercommunaux, regroupement des professionnels de santé)
- Les nouvelles technologies (équipement des classes des écoles élémentaires en TNI, vidéo protection des espaces publics)
- Le maintien des services publics en milieu rural (regroupement de services publics ou au public, création/réhabilitation d'une agence postale communale, création et/ou extension d'accueil de la petite enfance, construction nouvelle, extension significative ou mise aux normes des mairies, écoles, restaurants scolaires et centres de loisirs, construction de maison d'accueil rurale pour personnes âgées)

Le taux de celle-ci est de 20 % du montant HT plafonné à 400 000 €

Al a fD r MM  
EB  
SA  
SA

## 5.- SUBVENTION POUR L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS PUBLICS ET LA RESORPTION DES PREFABRIQUES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES :

La commune souhaite demander une subvention pour la résorption de deux préfabriqués à l'école primaire. Les conditions d'attribution de cette subvention est de 50 % du montant HT des travaux par préfabriqué avec un plafond de 160 000 € HT.

Cette subvention est attribuée pour des travaux de résorption des préfabriqués scolaires et périscolaires (construction, réhabilitation ou aménagement de locaux pérennes) dans la limite de trois préfabriqués, et mobilisable une seule fois sur la période 2012/2014).

Les travaux de résorption des préfabriqués scolaires et périscolaires doivent respecter la réglementation thermique de 2012.

## 6.- SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DANS LES YVELINES 2012-2018

### *Bref historique- habitudes des gens du voyage dans les Yvelines*

Suite au développement de la Région Ile de France, les gens du voyage de l'Ile de France ont progressivement été exclus de la Petite Couronne pour se concentrer exclusivement sur la Grande Couronne et les Yvelines, en particulier.

Ils recherchent la proximité des pôles économiques et d'habitat ainsi que les abords des grands axes routiers.

3 grands pôles d'implantation dans les Yvelines :

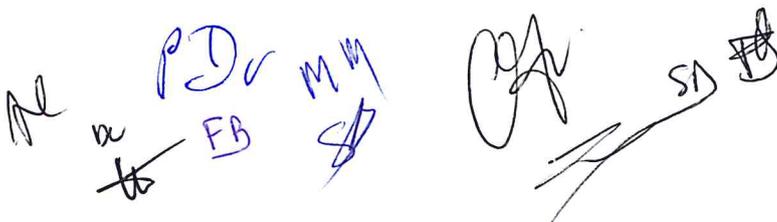
- 2 pôles le long de la vallée de la Seine : de Carrières sur Seine à St Germain et de Conflans à Mantes
- 1 pôle Centre Yvelines à partir de la ville nouvelle de St Quentin avec excroissances sur la N10 (jusqu'aux Essarts) et la N12 (jusqu'à Garancières, Orgerus) et l'axe Beynes-Villiers.
- **Ce dernier pôle est devenu lieu d'ancrage pour les familles du voyage.**

Même si les GDV (=Gens du Voyage) vivent en caravane, beaucoup restent dans un même secteur (au gré des expulsions) :

- 30-40% restent dans le même département
- 30-40% restent dans un ou plusieurs départements de la région

### *Processus de révision du Schéma 2006-2012*

- Etude en 2010 sur les difficultés d'habitat des GDV EN Yvelines (URAVIF)
- 2010-2011 : séminaire organisé par la préfecture pour les élus



Handwritten signatures and initials in blue and black ink at the bottom of the page. The signatures include 'PD', 'MM', 'FB', 'SA', and 'B'.

- Recueils et analyses des rapports de gendarmeries, sous-préfectures...
- 4 groupes de travail experts et Elus. Méré a participé au groupe « gestion des grands passages »

### ***Etat des lieux – bilan du schéma 2006-2012***

Les aires d'accueil sont des

- aires de taille raisonnable (environ 20 places)
- surface d'une place : mini 75 m<sup>2</sup>
- individualisation des équipements sanitaires et branchements des fluides
- qualité globalement bonne
- améliorations à prévoir (isolation- protection gel...)
- quelques dégradations constatées (particulièrement Les Essarts)
- investissement : 40 000€ /place (en moyenne avec forte disparité)
- (subventions) prévues pour des séjours de 3 mois maximum

*Objectif du schéma 2006-2012 : 638 places*

- Réalisé à Juin 2012 : 324 places (et 42 autres en projet)
- Objectif uniquement attribué aux communes de +5 000 habitants
- Réalisation faite pour la Communauté Cœur en Yvelines (20 places à Beynes) et globalement dans l'Ouest des Yvelines mais non réalisé dans l'Est (secteurs de Velizy-Versailles-Chatou- St Germain...)

### **Les Grands Passages**

- aires pour 100-150 caravanes avec équipement minimum : branchements fluides -
  - 100 m<sup>2</sup> environ par caravane (chapiteau)
  - Sol stabilisé, emplacement clôturé, accès routier aisé
  - Prévues pour séjours de 2 semaines (renouvelable une fois)
- Objectif du Schéma 2006-2012 : 5 aires de grand passage sur les Yvelines*

*-Réalisé à fin 2012 : 0 aire (malgré plusieurs projets étudiés)*

**-Observation 2010 :** 6 grands passages en Yvelines et 11 groupes importants de rassemblements

Les sites d'habitat

- Pas d'objectif particulier dans le schéma 2006-2012
- Recensement de 107 sites d'habitat en Yvelines
- Nombreux propriétaires-occupants sur terrains souvent non constructibles
- Souvent constructions « en dur » - environ 50% en infraction avec règles d'urbanisme
- Secteur de Méré : 15 sites sur communes environnantes

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'Dr', 'FB', and 'M.M.'.

## Bilan des occupations par GDV

- observation de nombreux groupes en recherche d'ancrage
- observation de nombreux groupes installés de manière permanente sur des lieux d'habitat (en propriété ou publics ou sans droit)
- occupation des aires d'accueil : la plupart sont saturées et accueillent les mêmes groupes à l'année (ce qui n'est pas leurs vocations)
- **Problématique : pas (ou peu) de disponibilité pour les GDV**
- 

*Commentaire sur les observations ci-dessus : les non réalisations de places d'aires d'accueil, d'aires de grand passage et la faiblesse de lieux d'habitats expliquent probablement nos difficultés rencontrées sur le secteur de Méré (et des communes environnantes)*

## Enjeux- Schéma 2012-2018

### Aires d'accueil

- obligations limitées aux communes de + de 5000 habitants et EPCI : idem aux objectifs 2006-2012 (pas d'objectif complémentaire pour cœur Yvelines)
- pas d'obligation pour les communes de -5000 habitants : Méré en particulier
- appel au volontariat des communes avec possibilité de subventions particulièrement pour des aires de petits passages (4 à 6 places)

### Aires de grand passage

- obligation d'une aire au Nord et une au Sud des Yvelines ( centre et Sud)
- **Méré est potentiellement concernée pour la réalisation de celle du Sud (communauté Cœur d'Yvelines et celle des Plaines et Forêts)**
- Opération pour au moins 150 caravanes
- Possibilité de conventions avec agriculteurs pour sites complémentaires de façon occasionnelle

### Préconisation de solutions d'habitat adapté

- Préconisation forte pour libérer les aires d'accueil saturées et les stationnements illicites
- Solutions de relogements de familles à trouver en logements
- Accès au logement parc public ou privé ou habitat adapté (terrains familiaux)
- Recensement des situations licites ou non, rencontres des familles et recherche de solutions (avec toutes solutions même avec des dérogations aux règles d'urbanisme)
- Pilotes : DDT et Conseil Général
- Cofinancements : Etat, Conseil Régional, Conseil Général....
- **Méré citée pour cette démarche**

### Accompagnement des GDV dans le domaine social

- Etats des lieux en matière de carences et propositions d'accompagnement dans les domaines :
  - . Santé, Scolarisation et Insertion professionnelle,

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including 'Al', 'a', 'Dr', 'FB', 'M.M.', 'S.J.', and other illegible marks.

## Gouvernance- Financements

- Passage en revue d'exemples de financements d'aires d'accueil
- Description du suivi du schéma par la mise en place de groupes de travail au niveau des arrondissements sous le pilotage des sous-préfets :
  - . Groupe travail aires d'accueil, Groupe de travail accès au droit commun, Groupe de travail ancrage-habitat

Le Conseil Municipal a voté : 9 pour et 5 contre avec les pouvoirs concernant le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les Yvelines de 2012/2018.

## 7.- LE REPORT DE LA DATE D'EFFET DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La commune n'a pas pris de décision concernant le choix à prendre sur la réforme des rythmes scolaires : la mise en place sur la prochaine année scolaire ou le report d'une année supplémentaire. Elle délibérera au prochain Conseil Municipal.

Cette réforme consiste à diminuer le temps scolaire et de créer du temps de loisir. Cette diminution sera de ¾ heures par jour, et sera financé par la commune. Les enseignants feront donc 36 heures de plus par an avec cette réforme.

Le cout de cette modification sera d'environ 562 €/enfant/an.

Une subvention de l'Etat est prévue à hauteur de 45 €/enfant la 1<sup>ère</sup> année.

Il est prévu de faire une enquête à la sortie de l'école.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Adhésion du Syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique »

La commune de Méré donne son accord au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France pour l'adhésion du Syndicat Mixte « Seine et Marne Numérique pour l'année 2013.

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page. From left to right: 'AC', 'de', 'FB', 'P.D.', 'MM', 'SB', 'GH', 'SD'.